

Délibération n°2023-151

Date de la convocation: 15 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

Nombre de conse llers en exercice : 45 ID : 040-200069417-20231121-CC2023_151-DE

Nombre de conseillers presents : 35

Nombre de conseillers votants : 38
- dont « pour » : 38
- dont « contre » : o

abstentions:

<u>Objet</u>: Demande dérogatoire d'ouverture dominicale de Lidl et Carrefour sur la commune de Peyrehorade plus de 5 dimanches en 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents: Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Sophie ROBERT, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants: Luc DE MONSABERT

Étaient excusés: Christian DAMIANI, Dominique DUPUY, Thierry CALOONE, Guy BAUBION BROYE

<u>Procurations</u>: Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Bernard MAGESCAS à Jean-Marc LESCOUTE, Didier SAKELLARIDES à Isabelle DUPONT BEAUVAIS,

Absents: Patrick VILHEM, Marie Josée SIBERCHICOT, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du travail et notamment son article L3132-26,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron ».

Vu l'avis de la conférence des maires en date du 14 novembre 2023

Monsieur le Président expose que la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi « Macron » permet aux Maires d'autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches dans l'année contre 5 auparavant (article L3132-26 du code du travail). Or, lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membres. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Ainsi, la commune sollicite l'avis de la Communauté de communes, Monsieur le Président propose de ne pas autoriser l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

DECIDE de refuser l'autorisation d'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2024 à Lidl et Carrefour sur la commune de Peyrehorade.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à la Commune de Peyrehorade ; La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme. Le Président, Jean Marc LESCOUTE